

Conseil de l'UFR de Physique
Procès-verbal de la séance du 28 mai 2008

Membres élus présents :

Rang A : A. Brahic, T. Coudreau, A. Derode, S. Hénon.

Rang B : B. Andreotti, S. Chaty, S. Lerouge, S. Charnoz.

IATOS : E. Colnot, F. Filaine, F-O. Lacaisse.

Etudiants : N. Daci, L. Veissier.

Membres élus ayant donné procuration : G. Frasca, J.P. Gazeau, A. Tonazzo.

Membres extérieurs : T. Debuisschert.

Invités permanents : A. Asnacios, V. Berger, Y. Giraud-Héraud.

Invités à titre exceptionnel : Jean Aubard, Serge Berthier, Kristine Jurski et Giuseppe Leo (point 1 de l'ordre du jour) ; Alain Sacuto et Fabien Casse (point 3.1 de l'ordre du jour).

Le quorum étant atteint, la séance débute à 14h. Arnaud Derode est désigné président de séance, Bruno Andreotti secrétaire de séance. La rédaction finale du PV est assurée par A. Derode, suite au désistement de B. Andreotti le lendemain du conseil.

1) Exposé et discussion sur la situation de l'IUT

Kristine Jurski expose au conseil la situation difficile de l'IUT de Paris 7, dont la survie à moyen terme est en question faute de locaux satisfaisants, et répond aux nombreuses questions du conseil à ce sujet. L'IUT de Paris 7 est le seul IUT scientifique de Paris intra muros ; entre autres diplômes, il délivre le DUT de mesures physiques, et est extrêmement attractif (600 dossiers pour 60 places). Compte tenu de la proximité thématique de l'IUT avec les formations délivrées par l'UFR de physique, et dans le contexte de montée en puissance des enseignements professionnels (en particulier la création d'une formation pluridisciplinaire d'ingénieurs à l'université Paris 7) le conseil de l'UFR de physique estime que la présence d'un IUT à Paris 7 est un atout, et que son avenir doit être assuré, en veillant à l'associer de façon cohérente au projet d'école d'ingénieurs piloté par Giuseppe Leo.

Un argumentaire sera rédigé par G. Leo, V. Berger, A. Derode, afin de tenter de convaincre la présidence de la cohérence d'un tel ensemble, en concertation avec les 4 autres UFR qui participent au projet d'école d'ingénieur.

2) Examen des propositions du conseil scientifique sur les professeurs invités

S. Chaty, directement concerné en tant qu'invitant, quitte le conseil lors des débats sur ce point.

Le conseil d'UFR entérine le classement transmis par écrit par le conseil scientifique (9 abstentions, 7 votes pour). Le conseil d'UFR souhaite que les conseils consultatifs désignent un mandataire pour transmettre et motiver leurs recommandations, ce qui explique le nombre élevé d'abstentions.

3) Questions diverses

3.1 Suite à la demande formulée lors du précédent conseil d'UFR, Alain Sacuto et Fabien Casse exposent les règles proposées par le conseil des enseignements, concernant l'attribution et le cumul des prises en compte de charge (PCC).

Le conseil d'UFR approuve la liste des PCC proposée par le conseil des enseignements pour l'année 2008/2009 (cf PV du conseil des enseignements, séance du 16/05/2008). Toutefois, il demande au conseil des enseignements de reconduire pour cette année la règle prévalant en 2007/2008 en ce qui concerne les cumuls : pas plus de 96h de PCC pour une même personne, indépendamment de son service statutaire (temps partiel, délégation partielle, CRCT..).

Le conseil d'UFR recommande que ce maximum soit ramené à 72h pour 2009-2010, afin d'éviter que les mêmes personnes ne soient chargées de trop de responsabilités collectives éligibles à une PCC. Pour l'année universitaire 2009/2010, ce point devra être définitivement fixé par le conseil des enseignements en accord avec conseil d'UFR avant la fin 2008, afin que les règles de cumul soient clairement énoncées à tous suffisamment longtemps à l'avance.

3.2 V. Berger informe le conseil de ses désaccords avec certains aspects du projet de règlement intérieur en cours de rédaction.

3.3. En ce qui concerne les promotions de professeurs à la classe exceptionnelle, V. Berger informe le conseil d'UFR qu'il a pris la décision de rétablir le classement initial du conseil des enseignements et du conseil scientifique, classement qui avait été inversé par le conseil d'UFR du 10/04/2008, et va transmettre cet avis aux services centraux de l'Université.

Plusieurs membres du conseil protestent. Atef Asnacios souligne que cette décision émane du directeur d'UFR seul, non de l'équipe de direction. Sandra Lerouge remet sa démission.

Une discussion s'engage sur les dysfonctionnements actuels de l'UFR, conduisant à des suggestions pour revenir rapidement à un fonctionnement raisonnable de ses institutions.

La séance est levée à 18h.